

# PROCES VERBAL DU MARDI 18 juin 2024

Secrétaire de séance: M. ROBERT Gilles

Absent : M. VUILLEMIN Charly

- **Organisation des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024**

Le conseil municipal définit les tours de garde des scrutins.

- **Antenne relai**

Mme le Maire expose que la société Free Mobile recherche un terrain pour installer une antenne relais; ce qui permettrait une meilleure réception des communications téléphoniques mobiles sur la commune. Un emplacement a été proposé par la commune : parcelle A 656 (terrain communal Pilâtre, La Verdage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le projet.

Le conseil donne mandat à la société Free Mobile dont le siège est à PARIS, 16 rue de la Ville l'Evêque pour :

- effectuer une demande de défrichement partielle sur la parcelle située à LE BIZOT cadastrée section A 656
- la mise en oeuvre de la compensation à la charge de la société demandeuse Free Mobile.

- **Convention d'utilisation de l'orgue par la classe itinérante**

L'association pour la sauvegarde et la valorisation des orgues francs comtois souhaitent créer une classe d'orgue itinérante (Les Fins, Frambouhans, Le Bizot,...).

Mme le Maire donne lecture de la convention proposée.

L'association ne demande aucune dépense pour le chauffage.

Une réunion sera organisée avec le responsable.

Les communes de LA BOSSE et du NARBIEF donnent leur accord.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention.

- **Convention pour la lutte des déchets abandonnés**

L'association CITEO propose une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Le montant attribué à la commune du Bizot serait de 267.30 € par an.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention

8 pour, 1 contre, 1 abstention

- **Avenant N°1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles avec l'ADT pour le règlement de la protection des données (RGPD)**

Nous avons déjà signé la convention (pack de base) avec l'ADAT le 08 janvier 2019.

L'ADAT nous propose un avenant N°1 pour des missions optionnelles et notamment le suivi annuel du RGPD. Si nous ne signons pas cet avenant, les travaux effectués jusqu'à maintenant deviennent caduques. Le coût est de 250 € ht par an.

Le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention avec l'ADAT.

- **Cession de terrain d'aisance à M. et Mme SIRE.**

Mme le Maire présente le projet de délimitation du terrain d'aisance qui doit être cédé à M. et Mme SIRE, domiciliés 24 rue de la Bousotte.

Nous sommes en attente des N° des nouvelles parcelles.

Surface : 2a95ca (à + ou - 1ca).

L'exposé de Mme le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour une cession de terrain d'aisance à M. et Mme SIRE Christian d'une superficie de 295 m<sup>2</sup> (2a95ca) au prix de 9.15 € le m<sup>2</sup> (soit un montant total de 2 699.25 €).

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer les actes à intervenir.

- **Fauchage des bords de route**

Mme Le Maire présente le devis de fauchage des bords de route.

BILLOD-LAILLET Daniel à LES FINS

60 € / heure HT

Le conseil à l'unanimité valide le devis.

- **Accompagnatrice scolaire**

Mme Le Maire expose que le contrat à durée déterminée de Mme PERSONENI Marie-France, pour sa fonction d'accompagnatrice est arrivé à échéance le 05 juillet 2024. Comme elle est d'accord de continuer, Mme le Maire propose donc d'établir un nouveau contrat à durée déterminée du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 à Mme PERSONENI Marie-France, pour la fonction d'accompagnatrice.

Après l'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à établir et signer un contrat de travail à durée déterminée du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 à Mme PERSONENI Marie-France dans la proportion de 7.41/35ème.

- **Affaires diverses**

- Réparation des petits dégâts par le locataire lors de la location de salle.
- Réparation incident fils de téléphone et fibre à la Verdage
- Panneau de la Boussotte à placer
- Livres de l'Ecole donnés à l'association Ligue contre le Cancer
- Inauguration de l'Etang reporté
- Invitation pour la classique féminine le 29 juin à Les Combes

Fin de séance à : 22h15

Mme le Maire  
RENAUD Marlène

